



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° 2000-MC-1656

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR : 262715

DOSSIER N° 17739

Objet : Hilton Petroleum Ltd.
Demande de dispense de prospectus et de l'inscription

Vu la demande présentée le 9 mai 2000;

vu les articles 11, 148 et 263 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le directeur général et chef de l'exploitation :

dispense Hilton Petroleum Ltd. de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement de droits de souscription de 3 929 137 unités, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions, auprès de ses actionnaires, conformément à la notice d'offre du 15 juin 2000.

L'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus, sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec.

Fait à Montréal, le 16 juin 2000.

Le directeur général et chef de l'exploitation,

(s) Jacques Labelle
Jacques Labelle

PG/la